

LES
ENFANTS D'IVROGNES

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A L'ASSEMBLÉE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE

LE 26 MAI 1886

PAR

M. HENRI MONOD

DIRECTEUR DE L'ASSISTANCE ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUES

PARIS

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ DE TYPOGRAPHIE

NOIZETTE, DIRECTEUR

8, RUE CAMPAGNE-PREMIÈRE, 8

—
1889

*A Monsieur Richard
Membre de l'Académie de Médecine
hommage de l'auteur*

Yuccoy

LES ENFANTS D'IVROGNES

ALLOCUTION PRONONCÉE

A L'ASSEMBLÉE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE

LE 26 MAI 1889

PAR

M. HENRI MONOD

Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques

Mesdames et Messieurs,

Il n'est pas un de vous qui n'ait deviné dans quel cruel embarras me placent les souvenirs, les grands noms que vient d'évoquer le président de cette société. Les hommes les plus considérables par le caractère, par les services rendus et par l'éloquence ont successivement occupé ce fauteuil. Je suis confus de me trouver en telle compagnie, et mon premier mouvement avait été de décliner avec reconnaissance, mais avec résolution, l'honneur que l'on voulait bien me faire. Puis je me suis demandé si j'en avais le droit; si l'hygiène publique, si l'assistance publique n'étaient pas directement intéressées dans votre œuvre; si je n'avais pas quelque chose d'utile à vous dire en leur nom, et

si, quelque fâcheux que fût le contraste entre mes devanciers et moi, mon devoir n'était pas de l'accepter. Je l'ai donc accepté, et je serai assez récompensé de ce sacrifice d'amour-propre si cette réunion nous conduit, les uns et les autres, société et individus, à quelque acte pratique, efficace, en faveur de la cause qui nous rassemble : la lutte contre l'abus des boissons alcooliques.

Tout a été dit sur l'ivrognerie, et sur ce mal nouveau auquel il a fallu une appellation nouvelle : l'alcoolisme, fléau plus dévastateur que toutes les épidémies ensemble. Je ne referai pas aujourd'hui le bilan de ce qu'il coûte chaque année à la France en vies gaspillées, en forces physiques stérilisées, en intelligences déprimées, en volontés dépravées, en maisons d'aliénés et en prisons remplies. En Belgique, où le fléau sévit avec plus d'intensité encore que chez nous, la *Ligue patriotique contre l'alcoolisme* vient de faire imprimer une affiche, actuellement placardée dans un nombre considérable de magasins, et où sont consignés des chiffres si terribles que leur affichage constitue comme une confession nationale. J'ai pu me procurer un de ces placards et je le place sous vos yeux. La population de la Belgique est d'environ 6 millions d'habitants. Or il résulte du placard que la consommation annuelle de l'alcool est de 70.000.000 de litres. En 15 ans, tandis que la population augmentait de 14 0/0, la consommation de l'alcool a augmenté de 37 0/0, les cas de folie de 45 0/0, la criminalité de 74 0/0, les cas de suicide de 80 0/0, ceux de mendicité et de vagabondage de 150 0/0.

Les effets de l'alcoolisme en Belgique sont peut-être plus multipliés, ils ne sont pas autres que les effets de l'alcoolisme en France.

Si je n'avais eu que cela à vous dire, je ne serais pas à cette place, car cela, vous le savez aussi bien que moi. L'un de vous l'a dit : « Il n'y a plus nulle part un écrivain,

un statisticien, un administrateur, un magistrat qui soutienne que l'alcool n'est pas le facteur principal du paupérisme, des crimes, de la folie et de toutes les dégradations humaines. » La phrase est de l'un des auteurs de la loi qui réprime l'ivresse publique, d'un homme dont le nom ne peut pas ne pas être prononcé lorsque des Français sont réunis pour une œuvre de bienfaisance sociale, de M. Théophile Roussel.

Un tel nom est une bonne transition pour arriver au sujet dont je voudrais vous parler aujourd'hui : les enfants des ivrognes.

En parcourant les publications que vous avez faites, et d'autres, j'ai rencontré sur ces pauvres enfants, sur les conséquences héréditaires de l'alcoolisme, des observations bien précieuses, bien utiles à connaître et à faire connaître. J'en ai trouvé dans le livre si intéressant, si complet, tout vibrant de l'émotion la plus généreuse, qu'a publié sur l'ivrognerie votre président, M. Muteau. J'en ai trouvé dans les savants travaux de l'un de vos lauréats, M. le D^r Devoisins. J'en ai trouvé dans les ouvrages des aliénistes, notamment dans le beau livre du D^r Legrain sur l'hérédité et l'alcoolisme. J'en dois au D^r Gilbert Ballet qui m'a très obligeamment communiqué quelques-unes de celles qu'il avait faites. Je ne suis pas un savant ; je suis un modeste administrateur prêt à suivre les savants dans les routes qu'ils ont ouvertes, ou dans celles qu'ils ouvriront, lorsque ces routes seront achevées, d'un tracé définitif, solides sous le pied. Les savants, que je vais citer presque à chaque phrase, — vous me pardonnerez si vous me trouvez trop technique — les savants m'ont appris qu'il faut distinguer l'ivrognerie de l'alcoolisme ; qu'il y a des alcooliques qui ne se sont jamais enivrés et qui le sont devenus sans le savoir, par une intoxication lente, quotidienne, insensible ; que s'il n'est pas établi que la folie al-

coolique soit héréditaire (1), tout établit que « l'alcool est un des agents les plus actifs de la dégénérescence des races » (2). Au commencement de notre ère, bien avant que fût ouverte celle de l'alcoolisme, Plutarque disait déjà que « l'ivrogne n'engendre rien qui vaille » et depuis lors bien des observations ont ratifié l'assertion du célèbre moraliste. De parents ivrognes et de parents alcooliques naissent des enfants dégénérés : voilà la règle. De parents, car, hélas, il faut songer ici à la mère. Il y a — et de plus en plus, semble-t-il, dans certaines régions — des mères qui s'enivrent, il y a des mères qui s'alcoolisent, et M. Devoisins a montré combien l'influence de ce vice maternel est considérable sur la constitution des enfants. Je ne parle pas des pays du Nord, où dans l'armée des ivrognes les femmes forment un tiers de l'effectif (3) : je parle de la France. « C'est par centaines que l'on pourrait dans certains cantons citer les buveuses qui absorbent chaque jour 200 à 300 grammes d'eau-de-vie (4). » Dans une statistique faite il y a quelques années, l'on constatait qu'à Charenton le nombre des femmes aliénées par suite d'ivrognerie était à celui des hommes comme 1 est à 4 (5). Aussi le docteur Devoisins, parmi ses conclusions, inscrit-il celle-ci : « L'alcoolisme est une maladie moderne qui frappe un très grand nombre de femmes dans toutes les classes de la société (6). » C'est que l'exemple de l'ivrognerie est contagieux. Là où il ne provoque pas le dégoût, il provoque l'imitation, et l'on voit, et dans les campagnes et dans les villes, des familles de trois, de quatre générations de buveurs, où tous, hommes et femmes, jeunes et

1. D^r Alex. Paris, *Du rôle de l'hérédité dans l'alcoolisme*, page 7.

2. L. Grenier, *De la descendance des alcooliques*, page 6.

3. D^r Devoisins, *La femme et l'alcoolisme*, pp. 31 et 32.

4. *Ibid.*, p. 24.

5. *Ibid.*, p. 30.

6. *Ibid.*, p. 68.

vieux, grand-père, grand'mère et petits-enfants, s'enivrent, où les bébés savent boire avant de savoir parler, et où les parents tirent vanité de cette précocité monstrueuse.

De cette ivrognerie de leurs parents, quels sont les résultats pour les enfants ? « Les abus des boissons alcooliques créent une tare chez les parents, tare qui se transmet en se modifiant aux enfants, et entraîne chez ces derniers la création d'un état d'infériorité physique et mentale(1) ». Presque tous naissent avec une tendance, qui se développe parfois de très bonne heure, à l'ivrognerie. En outre, « l'alcoolique engendre des aliénés, des épileptiques, des hystériques, des scrofuleux, des phthisiques, des goutteux... (2) ». Dans son célèbre *Avis sur les dangers de l'abus des boissons alcooliques*, publié en 1871, l'Académie de médecine a placé la tuberculose et la scrofule à côté de l'épilepsie parmi les dégénérescences alcooliques parhérédité. Quant aux enfants qui doivent à cette hérédité alcoolique leur état d'idiotie, d'imbécillité ou de faiblesse d'esprit, les renseignements abondent. En Westphalie, le professeur Ruer, étudiant les enfants des ouvriers mineurs, a montré avec précision le lien qui unissait l'idiotie de nombre d'entre eux à l'ivrognerie de leurs parents (3). Aux États-Unis, dans le Massachussetts, le docteur Howe a fait des observations très curieuses, très concluantes, sur un grand nombre d'idiotis : il a recherché les habitudes de sobriété ou d'intempérance de leurs parents : pour 145 sur 300 il a été à même d'établir que les parents de ces idiots étaient des ivrognes (4). La proportion réelle était probablement plus forte. Sur 83 enfants idiots et épileptiques du service de M. Delasiauve, à la Salpêtrière, M. Martin,

1. L. Grenier, *loc. cit.*, p. 7.

2. D^r Deyoisins, *loc. cit.*, pp. 60 et 61.

3. Muteau, *L'ivrognerie*, p. 8, note.

4. 2^e Congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme, tenu à Bruxelles en août 1885. Rapport de M. le D^r Norman Kerr.

alors interne de ce service, a établi pour 60 d'entre eux l'alcoolisme des parents (1). Devant un comité de la Chambre des Communes, à Londres, le docteur Mitchell a déclaré qu'il n'y a pas de doute que les enfants d'ivrognes sont, en forte proportion, des idiots (2). Les savants français sont ici d'accord avec les savants allemands, américains et anglais. Le médecin-directeur de l'asile d'aliénés d'Aix, écrivant un rapport destiné à une commission du Sénat, rappelle « les effrayants ravages exercés par les maladies du système nerveux sur les descendants d'alcooliques si souvent frappés de déchéance morale et d'infirmités physiques tendant à la dégénérescence de l'espèce » (3). M. le docteur Legrain, dans le livre que je citais tout à l'heure, s'exprime en ces termes : « Il n'est plus à démontrer que les fils de buveurs sont, en grande partie, candidats à une névrose convulsive quelconque... Les convulsions infantiles représentent la forme la plus élémentaire que l'on rencontre chez les descendants d'alcooliques. Elles éclatent dès les premiers mois ou dès les premières années de la vie, alors que les enfants sont soumis à l'influence presque prépondérante de l'hérédité... Ces enfants sont dans bien des cas de futurs épileptiques (4). » Et le docteur Legrain cite des faits nombreux dont je vais résumer les plus frappants.

Voici un ménage. Le père est un alcoolique « à l'ivresse méchante ». La mère est une déséquilibrée, fille d'un ivrogne. Ce mari et cette femme ont neuf enfants. Pour chacun des enfants je transcris les constatations médicales : une fille : convulsions infantiles ; — une seconde fille : convulsions infantiles ; — un fils : méningite, convulsions ; — une troi-

1. E. Dally. Dictionnaire des sciences médicales. V^o *Dégénérescence*.

2. D^r Norman Kerr, *loc. cit.*

3. Claude (des Vosges). Rapport au Sénat. Annexes, p. 166.

4. D^r Legrain, *Hérédité et alcoolisme*, pp. 843 et sq.

sième fille : convulsions ; — un second fils : convulsions infantiles ; à quinze ans, premières attaques d'épilepsie ; vertiges fréquents ; il entre trois fois à Sainte-Anne pour des troubles délirants consécutifs à des attaques épileptiques ; — une quatrième fille : méningite, convulsions ; — une cinquième fille : méningite, convulsions ; — une sixième fille : venue avant terme ; — enfin un troisième fils au sujet duquel la note du médecin-observateur porte : débile, développement tardif, vicieux. De six filles et de trois fils, enfants et petits-enfants d'ivrognes, il n'y en a pas eu un seul qui eût une constitution saine.

Un alcoolique soigné à Saint-Anne en 1885 avait eu sept enfants : six étaient morts en bas âge avec des convulsions.

D'un autre alcoolique, observé par le docteur Dagonet, neuf enfants sur douze meurent à la suite de convulsions.

Encore un fait, l'histoire d'une descendance de buveurs. Le grand-père était ivrogne ; le père est alcoolique. Celui-ci a eu douze enfants : huit sont morts de convulsions entre cinq mois et deux ans ; des quatre qui ont survécu, deux filles et deux fils, l'aînée est une malheureuse, perdue à l'âge de treize ans ; la plus jeune est hystérique ; l'un des frères est un ivrogne qui présente des accidents alcooliques ; l'autre est un épileptique interné à Saint-Anne.

En voilà assez, n'est-ce pas ? Il faut pourtant que je vous fasse voir encore, pour compléter ma démonstration, que le même individu peut avoir des enfants sains ou tarés suivant qu'il s'adonne ou non à l'ivrognerie, et que, même s'étant adonné à l'ivrognerie, s'il vient à résipiscence, les enfants qu'il aura après sa réforme seront dans des conditions meilleures que ceux qu'il aura eus pendant sa période d'intoxication.

Un médecin anglais, le docteur Norman Kerr, qui, en 1880, à Bruxelles, a présenté au second congrès inter-

national pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme un rapport sur les conséquences héréditaires de ce mal, cite ce fait observé par lui dans sa clientèle particulière. Un homme bien portant, sobre, avait eu successivement deux enfants, un fils et une fille, bien portants aussi tous deux. « C'étaient, dit le docteur Kerr, deux excellents spécimens, au moral et au physique, d'une humanité pleine de sève. » Après la naissance de sa fille, le père tomba dans l'ivrognerie. Il eut encore quatre enfants. Le premier de ces quatre-là était faible d'esprit ; les trois autres furent trois idiots (1).

Je causais de la question avec le docteur Gilbert Ballet, et je lui citais le fait observé par le docteur anglais. Il confirma cette observation par une autre qu'il a faite lui-même il y a quelques jours, et qui est peut-être encore plus décisive. Dans son service à l'Hôtel-Dieu, se trouvait un jeune homme hystérique. Il rechercha ses antécédents, car il soupçonnait un cas d'hérédité alcoolique. Il interrogea le jeune homme, et voici ce qu'il apprit. La famille comptait cinq fils. Le premier et le second jouissaient de santés excellentes. Il était lui, l'hystérique, le troisième. Le quatrième était un malheureux arriéré. Le père, d'abord sobre, avait, pendant un temps de sa vie, cédé aux tentations alcooliques. C'est au cours de cette période qu'il avait eu son troisième et son quatrième fils. Puis — je voudrais pouvoir vous dire, que ce fut sous l'influence de votre société ; je n'en sais rien ; il n'y aurait rien là que de vraisemblable — puis le père eut honte de sa conduite ; il se corrigea, redevint sobre comme autrefois, eut un cinquième fils, et ce cinquième fils a une santé excellente comme les deux aînés.

Tels sont les faits. La loi qui s'en dégage est celle que je formulais en commençant : les enfants des ivrognes et des alcooliques sont, en grand nombre, des dégénérés, des tarés

1. D^r Norman Kerr, *loc. cit.*

de naissance. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qui me paraît digne de toute votre attention, de toute votre pitié ; voilà ce qui doit émouvoir vos cœurs et vous conduire à quelque action énergique.

Certes, je plains le malheureux qui, plus misérable encore que le soldat que l'on dégrade au front de son régiment, se dégrade lui-même devant ses semblables, arrache de ses mains le signe qui le fait homme, et devient une brute privée de raison. Cependant, je l'avoue, pour le plaindre, il me faut faire quelque effort sur moi-même. Le premier mouvement est de répulsion, non de compassion. Mais ceux qui naissent de lui ! Comment ne pas se sentir le cœur étreint d'une indicible angoisse à la pensée de ces pauvres petits êtres frappés dans leurs corps avant d'avoir ouvert les yeux à la lumière, abêtis avant de rien comprendre, corrompus avant de rien sentir, courbés, écrasés sous cette loi de la fatalité héréditaire qui nous étonne, qui nous révolte, mais qui, par l'excès même de son injustice, nous inspire l'espoir que cette justice, dont nous avons l'idée et l'impérieux besoin, sera réalisée quelque jour. Ah ! ce n'est pas dans les conditions actuelles qu'elle est réalisée pour ces infortunés ! Dans ce monde qui ne devrait avoir pour sa faiblesse et son innocence que des sourires et des caresses, l'héritier des ivrognes entre marqué d'un sceau de malédiction ; ce corps si frêle est déjà malade, et le milieu où il va chercher son développement n'est pas fait pour le guérir. Ce milieu est fétide. Bientôt sa tête se déforme, ou la scrofule le rend hideux, ou il se prépare à l'épilepsie par des convulsions horribles, ou l'idiotie bouche toutes les issues à son intelligence, et lui, lui ! l'enfant ! le tout petit ! lui qui pourrait, qui devrait être comme un autre

Si beau, qu'on a cru voir s'ouvrir à son entrée
Une porte des cieux,

lui, qui aurait le droit, comme un autre, de grandir abrité, réchauffé, tout enveloppé dans la tendresse maternelle, de s'épanouir

Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
Et sa bouche aux baisers,

il est pour ceux qui l'approchent un objet de répugnance ou de terreur ; sa mère, qui s'enivre, le repousse ; son père, qui s'enivre, le bat. Il grandit pourtant, car l'implacable nature n'a pas eu pitié de lui. Et quels exemples a-t-il sous les yeux ? Si plus tard il évoque ses souvenirs d'enfant, que lui diront ces mots : ma maison, ma famille ? Par qui sa conscience sera-elle éclairée, à supposer, hélas ! qu'elle s'éveille jamais ? Il n'y a pas, non, il n'y a pas de plus lamentable destinée...

Eh bien ! je viens vous demander, Messieurs, et c'est pour vous le demander que j'ai accepté cette présidence : en faveur de cet enfant, n'y a-t-il rien à faire ? N'y a-t-il vraiment rien à faire pour le sauver ? Il m'est impossible de le croire.

Je m'adresse à votre excellent secrétaire général, si dévoué, si compétent, à M. le docteur Motet, et je lui demande : la Société de tempérance ne jugerait-elle pas utile de mettre à l'étude, au concours ces deux questions : quelles sont les conséquences héréditaires de l'alcoolisme et de l'ivrognerie ? quels sont les moyens à prendre pour empêcher ces conséquences de se produire, ou pour en atténuer les effets ? Que l'on réunisse les observations éparses dans un si grand nombre d'ouvrages ; qu'on les coordonne ; qu'on en dégage des conclusions scientifiques ; et puis que l'on examine comment l'on pourra délivrer les enfants des alcooliques et des ivrognes de la fatalité qui pèse sur eux.

Et que l'on ne me dise pas que puisque c'est là une loi fatale, il n'y a pas à lutter contre elle. Qu'est-ce donc que la civilisation et le progrès sinon le triomphe incessant de l'homme sur les forces fatales et aveugles de la nature ? Et

où donc une telle lutte nous ouvre-t-elle plus d'espérances que lorsque l'objet en est l'enfant, si malléable, si reformatible, sous une action douce et continue?

Objectera-t-on qu'il y aura des cas, ceux par exemple de lésions congénitales, où la tare héréditaire résistera à tous les efforts? Cela est vrai, pour le moment du moins. Mais même alors, l'enfant ne doit pas être abandonné. Si vous n'obtenez pas une guérison complète, vous obtiendrez une amélioration notable. Voyez les miracles que l'on réalise tous les jours à Bicêtre et à la Salpêtrière. Et puis, en dehors des arriérés, des idiots et des épileptiques, n'y a-t-il pas, parmi les enfants d'ivrognes, nombre d'esprits bizarres, à l'équilibre instable, de candidats à l'aliénation mentale et à l'alcoolisme, qui, livrés à eux-mêmes et à leurs parents, dérailleront infailliblement quelque jour, et qui, s'ils étaient pris à temps, soignés comme il faut, élevés par d'honnêtes gens, seraient redressés, rentreraient peu à peu dans les conditions normales de la vie, et seraient enfin pour toujours arrachés au danger dont ils ont apporté la menace dans leur berceau? N'y a-t-il pas nombre de corps chétifs, malingres, rabougris, marqués des stigmates de la scrofule, proies dévouées d'avance à toutes les maladies, pour lesquels, s'ils étaient transportés au bord de la mer, s'ils grandissaient paisiblement sous cette caresse vivifiante de l'air marin, il y aurait grande chance de les voir se dépouiller jour à jour des scories, des souillures natives, pour éclore enfin dans le plein développement d'une saine, et même d'une robuste constitution.

Si cette action bienfaisante est possible, il faut l'exercer. Pour pouvoir l'exercer, il faut deux choses : du temps, et la possibilité de soustraire l'enfant à son milieu naturel, à cette atmosphère viciée, à ces exemples affreux dont l'influence neutraliserait, stériliserait tout ce qui pourrait être tenté en

sa faveur. Pour sauver l'enfant des ivrognes, il faut le retirer à ses parents.

La législation actuelle n'en fournit pas les moyens.

Mais un projet de loi a été préparé par le Conseil supérieur de l'Assistance publique, et le 22 décembre 1888, ce projet a été déposé par le gouvernement sur le bureau de la Chambre des députés. Il a pour but de permettre aux tribunaux de retirer l'usage de la puissance paternelle aux parents indignes. La déchéance serait de plein droit à la suite de certaines condamnations. Elle serait facultative dans d'autres cas, — et voici l'article qui intéresse tout particulièrement la Société de Tempérance :

« ART. 2. — Peuvent être déclarés déchus de la puissance paternelle et de tous les droits qui s'y rattachent...

« 3^o Les père et mère condamnés par application de l'article 2, § 2, de la loi du 23 janvier 1873 (il s'agit dans cet article de la récidive en moins d'un an du délit d'ivresse publique) ;...

« 5^o En dehors de toute condamnation, les père et mère qui, par leur ivrognerie habituelle... compromettent soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants. »

Hier, samedi, 25 mai, le projet a été voté en deuxième lecture par la Chambre des députés. Qu'intervienne maintenant le plus vite possible l'adhésion du Sénat, — nous comptons pour cela sur M. Théophile Roussel et sur M. Jules Simon — et nous aurons enfin une loi qui nous permettra de protéger efficacement les enfants.

Lorsque cette loi de salut public sera applicable, la Société de Tempérance ne s'en servira-t-elle pas pour sauver les enfants des ivrognes, et les empêcher de devenir des ivrognes à leur tour?

Je ne demande pas à la Société de changer son caractère, de se faire éducatrice, d'élever elle-même les enfants qu'elle

aurait réussi à délivrer des influences pernicieuses de leur entourage. Mais il existe d'autres œuvres, d'autres sociétés dont cette éducation est la tâche propre. Plus j'étudie les questions d'assistance, plus je me persuade que le principal vice de nos institutions de bienfaisance en France, c'est la dispersion, l'émiettement, l'isolement des efforts charitables. Une entente qui s'établirait entre certaines œuvres décuplerait le bien qu'elles font. Voici, je suppose, un enfant que, sur votre demande, le tribunal a retiré à un père alcoolique et qu'il vous a confié, à vous, Société de Tempérance ; cet enfant est faible, anémique, scrofuleux ; il lui faudrait le séjour au bord de la mer. Eh bien ! vous avez à côté de vous *l'Œuvre nationale des hôpitaux marins*, dont le président est l'un de vos anciens présidents, celui à une parole duquel vous devez votre existence, dont on trouve le nom dans tant d'œuvres qui s'occupent des enfants, cet homme de bien et d'honneur qui est le docteur Jules Bergeron. Confiez donc à votre tour l'enfant à l'Œuvre des hôpitaux marins. Ou bien, est-ce seulement aux mauvais exemples que cet enfant, que vous voulez empêcher de devenir un ivrogne à son tour, doit être soustrait ? Faut-il le placer chez de braves gens qui l'élèvent comme s'il était leur propre enfant ? Eh bien ! vous avez, encore bien près de vous, *l'Union Française pour le sauvetage de l'enfance*, dont le président est celui qui, l'année dernière, présidait cette séance avec cette éloquence pénétrante que vous n'avez pas oubliée, M. Jules Simon. A qui donc, de quelle école, de quel parti, de tels noms, de telles œuvres, créées par l'initiative privée, soutenues par des dons volontaires, n'offriraient-ils pas des garanties suffisantes ? Si c'est le corps qui est malade, voici pour le soigner le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine ; si c'est l'âme dont il faut prévenir la perte, voici pour veiller sur elle le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que si, dans de telles conditions, vous entrepreniez une telle tâche, si vous consacriez à l'éducation, et par conséquent, à la préservation des enfants d'alcooliques une partie de vos ressources, si vous disiez au public : nous nous servons de la loi nouvelle ; nous faisons prononcer par les tribunaux la déchéance des parents ivrognes ; nous prenons à notre charge les pauvres petits êtres qui fussent devenus leurs victimes et leurs imitateurs ; ceux qui ont besoin du traitement marin, nous les confions à M. Bergeron ; les autres, nous les confions à M. Jules Simon ; ne pensez-vous pas que, si vous faisiez cela, vous auriez une grande action sur l'opinion, et que vos ressources iraient grandissant ? L'opinion verrait là les éléments d'une activité pratique, bien définie, des plus bienfaisantes, et l'on donnerait. Vous savez bien que, dans ce pays, lorsque l'on parle au nom de l'enfance malheureuse, les cœurs s'émeuvent facilement, les yeux se mouillent vite ; ils se mouillent d'une liqueur qui fait tourner d'eux-mêmes les gonds des coffres-forts. Qui sait si, parmi ceux qui m'écoutent, il ne se trouvera pas quelqu'un qui, ayant joui ces jours derniers des splendeurs, des éblouissements de l'Exposition, les yeux blessés peut-être, mais l'âme touchée par le violent contraste des tableaux trop réels que je viens de placer sous vos yeux, n'aura pas les moyens et la volonté de vous assurer la rente ou le capital nécessaire pour sauver chaque année au moins un de ces malheureux petits êtres ?

Mesdames et Messieurs, je vous en conjure, mettons-nous à l'œuvre, et sauvons les enfants d'ivrognes. Guérissons-les, fortifions-les, élevons-les, aimons-les, rendons-les heureux, faisons-en de bons soldats et de bons citoyens. A cette solidarité du sang qui les accable, qui les flétrit et les tue, opposons, pour leur rédemption, un large et cordial sentiment de la solidarité nationale, de la solidarité humaine. Ce n'est

pas pour eux seulement que nous travaillons. « L'alcoolisme, dit M. Devoisins, étouffe en germe la moitié des enfants qui auraient vu le jour. » Heureux enfants ! suis-je tenté de dire ; mais malheureuse patrie ! C'est devenu un lieu commun de montrer les périls que fait courir à notre existence nationale le faible accroissement de notre population, si faible que l'on a parlé de la dépopulation de la France. Qu'au moins les enfants que nous avons, nous les conservions, et qu'ils deviennent des forces, et non des charges sociales. Si vous parvenez, Messieurs, à délivrer de leurs tares héréditaires quelques enfants d'alcooliques, vous aurez bien mérité de la patrie.





